

INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE

Sans la LPO, les rochers des Sept-Iles seraient aujourd'hui déserts. Les milliers de personnes qui se pressent chaque été pour contempler le spectacle exceptionnel de ces milliers d'oiseaux de mer de toutes espèces, n'auraient aucune raison de faire le tour des îles et de découvrir ainsi un aspect inattendu de la vie de la mer et de celle des airs.

Au départ de Perros-Guirec et de Ploumanac'h des services de vedettes privées promènent les visiteurs devant les îles et permettent en particulier une bonne observation des fous de Bassan.

La LPO assure ces animations, l'été, plusieurs fois par semaine. À la Station LPO de l'île Grande, un grand écran vidéo permet de voir en direct la colonie de fous de Bassan, grâce à une caméra placée sur l'île Rouzic, et qui retransmet ces images par faisceau hertzien.

Une falaise artificielle, des expositions permanentes et des animations diverses permettent également au grand public comme aux scolaires de découvrir l'archipel des Sept-Iles et la vie des oiseaux marins.

RÈGLEMENTATION

Le débarquement sur les îles est interdit en tout temps (à l'exception de l'île aux Moines), ainsi que le prélèvement de galets, la cueillette de végétaux et le dérangement de toute espèce animale.

La chasse est interdite dans un rayon d'un mille autour des laines de basse-mer et la navigation est réglementée pour le transport de passagers.

La surveillance est assurée par des gardes assermentés de la LPO et par les agents de l'ONCFS.

GESTION

Elle est assurée par la LPO en accord avec le comité de gestion présidé par le préfet des Côtes-d'Armor.

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Perros-Guirec

Création : 1976

Superficie : 280 ha ; zone hors chasse : 4 000 ha

Gestionnaire : Ligue pour la Protection des Oiseaux

La Corderie Royale

B.P. 90263 - 17305 Rochefort cedex

Tél. : 05 46 82 12 34

Centre d'information de la réserve naturelle :

Station LPO de l'île Grande

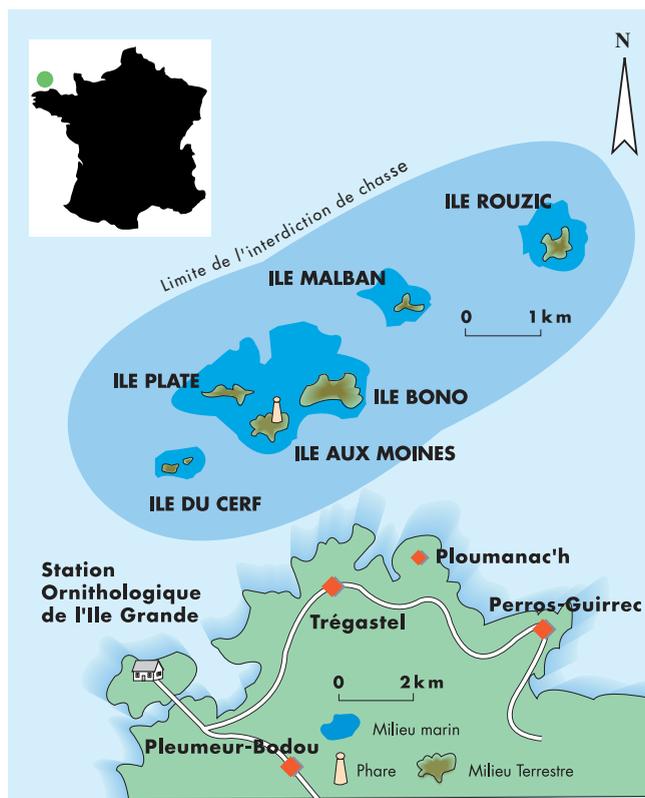
22560 Pleumeur-Bodou

Tél. : 02 96 91 91 40

Courriel : ile-grande@lpo.fr

OUVERT TOUTE L'ANNEE
GROUPES SUR RENDEZ-VOUS

PLAN DE SITUATION



Réserve Naturelle
SEPT-ILES



Cette fiche a été réalisée par Réserves Naturelles de France - Maquette et cartographie : Studio Préférences - Quédigny - Imprimé en France sur papier recyclé. Édition 2008.
Photo de couverture : Colonie de fous de Bassan sur l'île Rouzic de la Réserve Naturelle des Sept-Iles. Cliquez Gilles Beniz.

GESTIONNAIRE :

Ligue pour la Protection des Oiseaux
La Corderie Royale - B.P. 90263
17305 ROCHEFORT Cedex

Téléphone : 05 46 82 12 34
Télécopie : 05 46 83 95 86

Courriel : lpo@lpo.fr



SITUATION

À sept kilomètres au large des rochers de Ploumanac'h en Perros-Guirec, dans les Côtes d'Armor, l'archipel des Sept-Iles s'étire sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest.

Rouzig, Malban, l'île Plate, Bono, l'île aux Moines et le Cerf composent cet ensemble totalisant à peine 40 hectares de terres émergées. Mais la réserve s'étend sur le domaine public maritime exondable soit environ 240 hectares. À ceux-ci, il faut ajouter une zone de protection interdite à la chasse dans un rayon d'un mille à partir de la laisse de basse mer. La superficie totale concernée par l'arrêté de classement en zone protégée représente environ 4 000 hectares.

HISTORIQUE

Au début du XX^e siècle, le tourisme commençait à se développer et tous les prétextes étaient bons pour attirer les voyageurs. C'est ainsi que les chemins de fer de l'Ouest vantaient, par voie d'affiche, la chasse au « perroquet de mer » à Perros-Guirec. De fait, les chasseurs exécutaient, en période de nidification, de véritables carnages de macareux qu'on ramenait par pleines barques au port... pour les jeter sur la grève. Alertée par un de ses adhérents, en 1911, la *Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)* créa la réserve des Sept-Iles en 1912, en louant le territoire.



Macareux moine. Cliché Philippe Prigent.

La mise hors chasse et l'interdiction de débarquer permirent tout d'abord la reconstitution des effectifs de macareux, au début à un rythme assez lent, car ces oiseaux ne sont adultes que dans leur cinquième année. Les premiers goélands argentés s'installèrent dès 1915 ; dix ans plus tard, goélands marins et bruns firent leur apparition alors que les mouettes tridactyles et les fous de Bassan vinrent nicher pour la première fois à la fin des années 30.

Les cormorans huppés, dont un couple nichait de temps à autre sur Rouzig ne s'installèrent réellement qu'en 1950. À cette date, les fous étaient très peu nombreux ; par contre, les macareux comptaient au moins 7 000 couples. En 1960, 300 couples de cormorans huppés, 1 000 de fous de Bassan, 50 de mouettes tridactyles, 400 de guillemots, 350 de pingouins, 2 de tadornes de Belon et les premiers fulmars nichaient aux Sept-Iles, alors que déjà, le faucon pèlerin et le faucon crécerelle avaient disparu, respectivement en 1921 et 1950.

Cette remontée des effectifs fut brutalement stoppée par les marées noires.

Le naufrage du Torrey Canyon, en 1967, porta un coup terrible aux alcidés puisque les effectifs de macareux tombèrent à 350 couples, ceux de guillemots à 90 et ceux de petits pingouins à 150. Au printemps 1978, les 230 000 t de brut de l'Amoco Cadiz eurent un effet encore plus catastrophique ; et le Tanio en 1980 faillit bien anéantir les derniers alcidés et du même coup 70 années de protection.

Devant la persistance des pollutions, la LPO a créé à l'Île Grande une station ornithologique qui, à côté de sa vocation première d'accueil et d'information du public, possède un centre de traitement permanent pour les oiseaux mazoutés.

En 1961, la réserve, jusque-là domaine privé de l'État et loué par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, fut affectée au Conseil supérieur de la chasse (devenu depuis Office National de la Chasse), mais la LPO en resta le gestionnaire. L'arrêté ministériel classant les Sept-Iles en Réserve Naturelle, le 15 octobre 1976, entérine les efforts ininterrompus de la LPO depuis 1912.

ACTIVITÉS HUMAINES

La présence de l'homme remonte à fort longtemps comme le prouvent le dolmen circulaire sur l'île Bono, et les ruines d'un fort de style Vauban construit en 1740 sur l'île aux Moines. Sur l'île Plate, des goémoniers brûlaient le varech pour la production d'engrais, de soude et d'iode. Les îles ont également été le repaire de pirates et contrebandiers. Depuis, elles ont été rendues à la nature et aux oiseaux. Les derniers résidents, les gardiens du phare, ont quitté l'île aux Moines en 2007. La rétrocession de l'île aux Moines au Conservatoire de l'Espace Littoral, en 1993, a permis la mise en valeur du patrimoine historique et architectural ainsi que la restauration de la flore originale de l'île.

MILIEU NATUREL

L'intérêt de cet archipel, comme le montre l'historique, est surtout lié à ses colonies d'oiseaux. Ont niché sur les Sept-Iles en 2007 (en nombre de couples) :

Océanite tempête	45
Puffin des Anglais	188
Fulmar boréal	70
Fou de Bassan	19 526
Cormoran huppé	228
Goéland argenté	2 788 (2003)
Goéland brun	638 (2003)
Goéland marin	72
Macareux moine	180
Petit pingouin	21
Guillemot de Troil	12
Huitrier pie	44
Tadorne de Belon	3
Grand corbeau	1

Rouzig, l'île la plus peuplée et la plus riche par sa variété abrite l'unique colonie française de fous de Bassan.

Autre intérêt : la présence du phoque gris avec une trentaine d'individus. Des naissances régulières sont observées depuis



Fou de Bassan. Cliché Gilles Bentz.

1988. Quand à la flore, son évolution est en relation avec les colonies d'oiseaux marins et les anciennes activités humaines pratiquées sur les îles.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

La réflexion du gestionnaire porte sur la biologie des populations aviennes mais aussi sur l'impact des colonies d'oiseaux de mer sur la végétation des îles. Le milieu marin fait partie des préoccupations : inventaires et suivis de la faune et de la flore sous-marine sont en cours.